

ASA CANAL DU RECH DE BAIX
SECRETARIAT
1, RUE DU 19 MARS 1962
66320 VINCA

Païement à adresser à :

SERVICE DE GESTION COMPTABLE
DE PRADES
11, AV.BEAUSOLEIL-CS 110092
66502 PRADES
Tél : 04 68 96 07 85 RIB:FR38 3000 1006 31D6 6500 0000 056

AVIS DES SOMMES A PAYER

PRADES, le 09/03/2026

Références à rappeler :

Exercice 2026 N° ROLE 1 N° ORDRE 115
ROLE 2026
Compte N°442

Possibilité de paiement par internet, en vous connectant sur
www.payfip.gouv.fr et en saisissant l'identifiant collectivité : 087934 et
les références PayFip

SERVICE DE GESTION COMPTABLE
DE PRADES
11, AV.BEAUSOLEIL-CS 110092
66502 PRADES

HECTARE SAS
RUE DU ROMARIN BP 18
CLOS DES CHANTERELLES
34830 CLAPIERS

Référence PayFip : 2026-EA-00-0000000000115

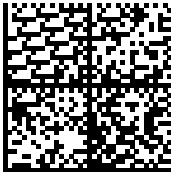
Détail(s) / Tarif	Base	Unités	Tarif	H.T.	%TVA	T.V.A.	T.T.C.
1ERE CLASSE DALT 1ERE CLASSE	0 13 63	ha	334,00	45,52	0,00	0,00	45,52
TVA 20.00% (34.08%)	1,00	€	15,51	0,00	20,00	3,10	3,10
TVA 5.50% (65.92%)	1,00	€	30,01	0,00	5,50	1,65	1,65
TOTAL				45,52		4,75	50,27
SOMME A PAYER : 50,27 €							

Partie à détacher en suivant les pointillés

Talon de paiement
à joindre à votre chèque

HECTARE SAS
RUE DU ROMARIN BP 18
CLOS DES CHANTERELLES
34830 CLAPIERS

8A1066
ASA CANAL DU RECH DE
BAIX



Flasher auprès d'un
buraliste ou partenaire
agréé

Référence : 2026 / 1 / 115

Montant en euros : 50,27 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
TSA 61110
78924 YVELINES CEDEX 9



NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

170110500268

940033000160 93180000000000001150660314973806

5027

Extrait exécutoire en application de l'article L. 252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles 54 à 56 du décret n°2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance N°2004-632 du 1er juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires. Extrait du rôle rendu exécutoire par M. Alain Bougon Président.

Toute mutation de parcelle (vente/succession)doit être signalée par écrit **avant le 31 janvier** de l'année suivant la date de cession à : Secrétariat des ASA, Rue 1 Rue du 19 mars 1962 66320 VINCA.Tél. 04.30.45.00.55 ou secretariatdesasa@gmail.com (*art.3-4 ordonnance 632 du 01/07/2004*) . Joindre la copie de la facture et de l'attestation notariée. La cession sera enregistrée pour la facturation de l'année à venir.

Modalités de règlement : Par chèque, mandat postal, au **Centre d'encaissement des finances publiques** : joindre le talon détachable à votre chèque, sans le coller, ni agraffer. En espèces (dans la limite de 300 euros) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite). Montant à Régler **1 Mois après réception**

Vous avez la possibilité de paiement par internet, en vous connectant surwww.payfip.gouv.fr et en saisissant l'identifiant collectivité : **087934** et les références PayFip

Difficultés de paiement : si vous avez des difficultés pour régler la somme qui vous est réclamée, adressez-vous, munis des justificatifs de votre situation, au comptable chargé du recouvrement désigné sur l'avis des sommes à payer Le non-paiement dans le délai imparti expose aux poursuites comme en matière de contributions directes. VOIES DE RECOURS :Dans le délai de 2 mois suivant la notification de l'acte Avis des sommes à payer (article L 1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Détail	Cadastrée	Tarif
RODES B 3084 - SAINT BARBE	0 09 67	1ERE CLASSE DALT
B 3087 - SAINT BARBE	0 03 96	1ERE CLASSE DALT
TOTAL	0 13 63	